



## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe

BP 458 – 39109 DOLE CEDEX

Tel 03.84.79.78.40

Fax 03.84.79.78.43

info@grand-dole.fr

**ANNEXE**

**Conv n°GDxx/15**

**PROJET**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE,  
LA VILLE DE DOLE ET LES COMMUNES DE  
BAVERANS, BREVANS, CHAMPDIVERS, DAMPARIS, FOUCHERANS,  
LE DESCHAUX, VILLETTE-LES-DOLE POUR  
L'ACQUISITION DE PRODUITS ET DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, mandaté par le Bureau Communautaire du .....,
- La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député-maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2015,
- La Commune de Baverans, représentée par Monsieur René POUTHIER, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune de Brevans, représentée par Monsieur Gérard FUMEY, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune de Champdivers, représentée par Monsieur Olivier MEUGIN, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune de Damparis, représentée par Monsieur Michel GINIES, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune de Foucherans, représentée par Monsieur Félix MACART, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune du Deschaux, représentée par Monsieur Patrick JACQUOT, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune de Villette-les-Dole, représentée par Monsieur René CURLY, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,
- La Commune de Vriange, représentée par Monsieur Jacques LAGNIEN, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Par convention du 24 août 2015, les collectivités précitées ont précisé les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué pour la passation de marchés relatifs à l'acquisition de produits et de services de télécommunication.

La commune de Vriange ayant manifesté son intérêt à participer à ce groupement avant la mise en œuvre de la procédure de consultation, le présent avenant a pour objet son adhésion.

**Article 2 : Modification de l'article 3 « membres du groupement » de la convention initiale**

L'article 3 est modifié comme suit :

« Le groupement de commandes est constitué par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et les communes de Baverans, Brevans, Champdivers, Damparis, Foucherans, Le Deschaux, Villette-Les-Dole et Vriange, dénommés « membres » du groupement de commandes ».

**Article 3 : Dispositions générales**

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa signature par l'ensemble des membres du groupement.

Fait à Dole en 12 exemplaires originaux,

Le

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole  
Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Président

Pour la Ville de Dole  
Monsieur Jean-Marie SERMIER  
Député-maire

Pour la commune de Baverans  
Monsieur René POUTHIER  
Maire

Pour la commune de Brevans  
Monsieur Gérard FUMEY  
Maire

Pour la commune de Damparis  
Monsieur Michel GINIES  
Maire

Pour la commune de Foucherans  
Monsieur Félix MACART  
Maire

Pour la commune du Deschaux  
Monsieur Patrick JACQUOT  
Maire

Pour la commune de Villette-les-Dole  
Monsieur René CURLY  
Maire

Pour la commune de Champdivers  
Monsieur Olivier MEUGIN  
Maire

Pour la commune de Vriange  
Monsieur Jacques LAGNIEN  
Maire